

Question n°3

Coût du Conseil Municipal d'Installation

Groupe : Fontenay au cœur

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur et à l'article L. 2121-19 du Code Général des Collectivités Locales, le groupe Fontenay au Cœur transmet une question pour le prochain Conseil Municipal du 14/04/2026.

Mme la Maire:

Le premier Conseil Municipal dit « d'installation » à mobiliser des moyens considérables alors même que l'un des axes de votre campagne était la sobriété de votre future gestion et la réduction des frais de représentation.

Pourtant votre premier budget prévoit une augmentation des frais des « fêtes et cérémonies » (article budgétaire n°6232) de 63 380€ (soit + 26,45 %).

Dans ce contexte et afin d'illustrer votre volonté de transparence, tel que vous l'avez énoncé dans vos discours, pouvez-vous nous préciser l'impact et notamment le coût de ce premier conseil sur les finances communales et notamment en communiquant les coûts :

- Mobilisation du personnel communal :
 - Service technique pour le changement des serrures, le nettoyage de tous les abords de la mairie, la vidange du bassin devant la mairie.
 - Service communication pour le guidage des nombreux invités, photographe...
 - Service de police municipale : pour la sécurisation et l'accueil des chauffeurs des personnalités socialistes
 - Service restauration pour le cocktail déjeunatoire.
- Les prestations extérieures :
 - Service de maquilleuse,
 - Service privé de sécurité
 - Frais d'enlèvement des véhicules pour laisser les places VIP
 - Frais du photographe privé
 - Frais de retransmission vidéo dans le hall administratif et sur les réseaux sociaux
 - Frais de la seconde équipe de tournage d'un film commémoratif
 - Frais de réception : boisson et petits fours

Je vous remercie, Mme la Maire, de votre réponse détaillée

Rapporteur : Guillaume Laurencin